Image not found or type unknown

CHANGEMENT DE NOM REFUS DE RECONNAISSANCE

Par **PIERSON SANDRA**, le **08/11/2017** à **13:26**

Bonjour,

Mon jeune voisin de 24 ans, portait jusqu'en 2005 le nom de jeune fille de sa mère. N'ayant pas été reconnu à la naissance par son père biologique (décédé à ce jour). En 2005 le conjoint de sa mère s'est rendu à la mairie pour le reconnaitre il avait 12 ans. il a été noté en date de 2005 Mr... reconnait (intel) comme étant son père.
A ce jour, les liens avec sa mère et son beau père sont très difficiles et mon ami désire reprendre son nom initial soit celui de jeune fille de sa mère, ne pouvant porter celui de son père décédé. Est-ce possible? quelles sont les démarches à effectuer et courrier à faire.
Merci pour votre aide.

Par **youris**, le **08/11/2017** à **13:58**

bonjour,
si votre voisin a été élevé pendant 5 ans au moins par le mari de sa mère(possession d'état), sa filiation paternelle conforme au titre n'est plus contestable.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés